

D'autre part, il est impérieux que le Canada consolide son accès au marché américain. Les obstacles qui se dressent sur ce marché, ou que l'on menace d'y dresser, peuvent porter atteinte à notre croissance économique.

Le protectionnisme aux États-Unis reste pour le Canada une force avec laquelle il faut composer. Ces dernières années, plusieurs exportations canadiennes importantes ont fait l'objet d'enquêtes en vertu des dispositions législatives américaines sur les recours commerciaux. Je n'ai pas besoin de rappeler aux citoyens de la Colombie-Britannique l'affaire des droits compensateurs sur le bois de construction. Les exportations de cuivre et d'acier ont également fait l'objet de menaces de restrictions. Le projet de loi général sur le commerce que les États-Unis ont récemment adopté nous a également causé certains problèmes. Heureusement, à la suite de nos démarches vigoureuses à Washington, les dispositions régissant le subventionnement des ressources naturelles ont été supprimées. Si tel n'avait pas été le cas, le débat aurait pu être rouvert sur la question de savoir si les pratiques d'allocation des droits de coupe du Canada donnent matière à compensation, menaçant ainsi pour une deuxième fois des exportations de bois tendre de construction, évaluées à deux milliards de dollars, en provenance de la Colombie-Britannique et d'autres provinces.

Je ne veux pas que vous interprétiez mes observations comme une critique à l'endroit des États-Unis. De nombreux autres pays, dont la plupart sont parties à l'Accord général, sont plus protectionnistes que les États-Unis.

Le bilan n'est pas non plus entièrement négatif. Une proportion substantielle de nos échanges transfrontières se font déjà libres de tout tarif. Quand les accords du Tokyo Round seront pleinement en vigueur en 1987, environ 80 % des exportations canadiennes aux États-Unis et près de 65 % de leurs exportations au Canada se feront en franchise de droits. Il reste néanmoins d'importants secteurs où les tarifs sont élevés, notamment celui des biens entièrement manufacturés. Au nombre des principales barrières non tarifaires, de part et d'autre de la frontière, on trouve beaucoup de discrimination au niveau des marchés publics et ce, à tous les paliers de gouvernement.

Je crois qu'il est manifestement dans notre intérêt d'explorer toutes les avenues qui pourraient nous permettre d'assurer et d'améliorer notre accès au marché américain.

Heureusement, je suis loin d'être le seul à être de cet avis. On se demande plus fréquemment, notamment dans le